Les inquiétudes du Collectif laïque National

Publié le 28 mai 2020
3 minutes

Dans un communiqué daté du 25 mai 2020, le Collectif Laïque National (qui regroupe des associations laïques et maçonniques) « s'inquiète » : l'arrêt du Conseil d'État du 18 mai et son application par le gouvernement le 22 mai manifesteraient un « traitement privilégié » accordé à l'Église catholique par les pouvoirs publics, faveur qu'il « dénonce ».
L'Église grande privilégiée ? il faut porter le masque sur les yeux pour oser l'affirmer. Les dernières semaines sont au contraire plutôt cruelles pour l'Église catholique en France. Le gouvernement s'est permis d'imposer à partir du 11 mai des mesures que le Conseil d'État a finalement jugées, le 18 mai, comme une « atteinte grave et manifestement illégale » à la liberté de culte dont elle pourrait légalement se réclamer pour que ses fidèles se rassemblent.
Dans la mise en œuvre de cet arrêt du 18 mai, le gouvernement a pris comme interlocuteur la Conférence des Responsables des Cultes en France. Ainsi, c'est clair : pour l'État en France, l'Église catholique n'est qu'une religion parmi d'autres, sans que le poids historique ou culturel ne lui apporte quelque avantage ni traitement de faveur particulier.
Cette mise en œuvre décidée le 22 mai autorise les églises, mais aussi les synagogues, les temples, les mosquées à accueillir des fidèles à conditions de respecter un strict code sanitaire. Peut-on sans mentir laisser croire que l'État a renoncé à imposer à l'Église catholique « les restrictions que nécessite la santé publique » ?
Rien donc qui puisse faire peur aux défenseurs autoproclamés du « cadre républicain de la laïcité ». Pourquoi donc jouer l'inquiétude ?
Cette manière de dénoncer des privilèges imaginaires accordés à l'Église catholique dévoile le fond d'intolérance qui anime ces défenseurs autoproclamés des citoyens « libres et égaux ». Le droit de la République laïque a été appliqué le 18 mai, mais voilà : il profite un peu à l'Église et cela leur est intolérable. Toute expression sociale des croyances et en particulier de l'Eglise catholique n'a pas été empêchée : attention, danger !
« Il ne leur suffit pas d'exclure de toute participation au gouvernement des affaires humaines l'Eglise, ce guide si sage et si sûr : il faut encore qu'ils la traitent en ennemie et usent de violence contre elle. (…) Ni les droits de l'Eglise, ni les prérogatives dont la Providence l'avait dotée, rien n'échappe à leurs attaques. On réduit presque à rien sa liberté d'action, et cela par des lois qui, en apparence, ne semblent pas trop oppressives, mais qui, en réalité, sont expressément faites pour enchaîner cette liberté ». Ces paroles de Léon XIII condamnant la franc-maçonnerie sont encore d'actualité.
Sources : La Porte Latine du 28 mai 2020